

Résonnances

La revue du BUCODES

Bureau de Coordination des Associations de Malentendants et Devenus Sourds

> **Vie des associations**
**Les journées
nationales
de l'audition**

> **Justice**
**L'association pour
l'accès au Droit des
majeurs vulnérables**

> **Nos droits**
**Obtenir une carte
d'invalidité
avec une surdit **



Photo. J.C. Carbonne

Danse pour entendre

Résonnances

N° 4 - octobre 2001

BUCODES

Bureau de Coordination des associations de Devenus-Sourds et Malentendants

Groupement d'Associations régies par la loi de 1901, reconnu d'utilité publique par le décret du 13 janvier 1982

Membre de l'International Fédération of the Hard of Hearing People.

Membre de l'UNISDA (Union Nationale pour l'Insertion des Déficiants Auditifs)

Membre du Comité d'Entente des Personnes Handicapées.

Le Bucodes a pour objet :

- établir une liaison entre les associations membres
- définir des actions communes
- mettre en oeuvre tous les moyens propres à améliorer la vie des devenus sourds et malentendant
- assurer la représentation des devenus sourds et malentendants auprès des organismes publics et professionnels

Adresse

39 rue Saint Sébastien. 75011 PARIS
Tel/Minitel/Fax : (33) 01.49.29.07.42
Bal : 3614 ou 3615 chez*bucodes
Mel : bucodes@club-internet.fr

Bureau de l'association :

Présidente :

Françoise Quéruel (Paris : FCS)

Vice-présidents :

Hélène Marchal (Nancy : l'Espoir Lorrain)

Renaud MAZELIER (FCS) *Vincent JAUNAY* (Angers

: Aamds - Surdi 49) *Paul ZYLBERBERG* (Paris :

Audio Ile de France)

Secrétaire générale :

Jeanne GUIGO (Lorient : «Oreille et Vie»)

Secrétaire générale adjointe :

Marié Christine SUBTIL (ADSMN Lille)

Trésorier :

Serge Walker (ARDDS Paris)

Directrice de la publication :

Dr Hélène MARCHAL

Equipe de Rédaction :

Edith HUGER : Association de la Sarthe

Maripaule PELLOUX : Association de Vaucluse

Jacques SCHLOSSER: Ardds.Aix

Commission paritaire :

0503 G 80672

Mise en Page et impression :

l'Olivié (Avignon)

SOMMAIRE

Editorial.....p.3

Vie des associations.....p. 4 à 11
Nos associations et la Journée Nationale de l'Audition :

Le 16 mai 2001 nos associations se mobilisaient pour tenir des stands d'information, une permanence, une journée porte ouverte, organiser une conférence ou encore un spectacle au profit de la recherche.

Justice.....p. 12

L'association pour l'accès au Droit des majeurs vulnérables

Comment accéder pleinement au Droit lorsqu'on est handicapé?

Le Barreau de Paris a pris conscience de l'importance de cet accès au Droit, en particulier pour une population dénommée: «le majeur vulnérable».

Nos droitsp. 16

Obtenir une carte d'invalidité avec une surdité

Combien de sourds sévères ou profonds sont passés, ou passent encore, à côté de leurs droits ! D'autres, mieux renseignés... ou plus combatifs, ne comprennent pas certains refus de l'administration, particulièrement en matière d'attribution d'une carte d'invalidité.

Les 10 commandements du Bucodes.....p.19

Dans vos mains un numéro de rentrée, un peu différent des autres : en lieu et place de l'habituel coup de projecteur sur la vie d'une seule association, vous trouverez un panorama des réalisations et initiatives de l'ensemble d'entre elles à l'occasion de la Journée Nationale de l'Audition du 16 mai dernier. C'est là l'opportunité pour chacun de nous de découvrir les difficultés, mais aussi la vitalité et la diversité de ce qui se fait, de ce qui se dit «ailleurs»... qui parfois nous émerveille, et parfois nous surprend fort...

Françoise Quérue

Un exemple parmi d'autres : comment nommons-nous notre handicap ? Au fil de ces pages nous pouvons lire «surdité - pas de langue de bois !», «malentendance », ou encore, néologisme nouvellement paru, « malaudition»... Où nous reconnaissons-nous là-dedans? Nous-mêmes, nous disons-nous 'sourd', 'devenu-sourd', 'malentendant', 'malauditeur'(sic)? mal-comprenant !?? handicapé auditif ?? Ou bien, de façon plus neutre pour ne pas atteindre l'identité de la personne, informons-nous : 'je n'entends pas', 'j'entends mal', 'j'ai un problème auditif', voire 'je n'entends pas mais je lis sur les lèvres'... - chacune de ces formules (et la façon dont elles sont dites) appelant d'ailleurs des réponses assez précises, parmi lesquelles le « oh excusez-moi ! » si fréquent qui m'a toujours intriguée...

Il n'est pas question de juger du 'bon terme', ni de décréter - de quel droit et sur quels critères ?- que le choix du mot employé reflète une plus ou moins grande acceptation du handicap qui nous frappe.

Mais simplement de nous interroger sur le sens que nous donnons aux mots, et sur l'image que nous voulons, collectivement, donner de nous-mêmes. Certes, s'il y avait un vocable spontanément parfait qui recouvre la diversité de nos situations, cela se saurait...

C'est ainsi que notre revue a été baptisée Résonnances, en cherchant ailleurs, du côté de l'image. Souvent, l'ellipse, la poésie, en disent bien davantage qu'une explication technique ou qu'un terme pointu se voulant exhaustif. Dès lors quel poète dira notre 'sourditude'? 'malauditude'??(sic). Amis lecteurs, pourquoi ne partagerions-nous pas, dans les pages d'un prochain numéro, nos inspirations?...

En attendant, bonne lecture et bonne rentrée à tous !

Nos associations et la Journée Nationale de l'Audition

*Le 16 mai 2001 nos associations se déployaient un peu partout en France pour tenir des stands d'information, une permanence, une journée porte ouverte, organiser une conférence ou encore un spectacle au profit de la recherche. Succès pour les unes, espoir déçu pour d'autres, mais en tout cas l'unanimité pour l'affiche «les 10 commandements du Bucodes pour parler à un malentendant»!!
Voici les échos de nos «rapporteurs»!*

Cette campagne nationale d'information et de prévention de la déficience auditive mobilise désormais différents partenaires, professionnels et associatifs. A travers cette campagne il s'agit de sensibiliser le public en favorisant notamment la prévention et le dépistage systématique, mais aussi de mettre l'accent sur la prise en charge réelle du problème par les pouvoirs publics à tous les échelons. C'est donc le credo de nos associations qui est repris. Cette journée lui donne-t-elle une autre ampleur, un impact plus important?

COTES D'ARMOR

La Journée a été organisée au centre Jacques Cartier à St BRIEUC, en partenariat avec l'établissement d'enseignement spécialisé pour déficients auditifs, France Acouphènes, l'Association des Devenus Sourds des Cotes d'Armor et un audioprothésiste de Saint Brieuc.

Au cours de la journée ont été évoqués les divers modes d'apprentissage de la communication aux déficients auditifs avant l'acquisition de la parole, avec une priorité au Langage Parlé Complété pour l'établissement d'enseignement. La nécessité de soutenir les déficients auditifs

tout au long de leur formation a été soulignée, l'objectif principal étant de les intégrer le plus possible en milieu scolaire et en apprentissage normal. Des médecins sont intervenus pour parler des acouphènes, des surdités acquises, des conséquences des traumatismes crâniens sur l'audition, ainsi que les dangers du bruit, insistant sur les protections.

L'Association des Devenus Sourds a témoigné des difficultés quotidiennes des personnes devenant sourdes ou malentendantes, des aides techniques existantes, et de la vie associative. Elle est intervenue à l'institut de formation de soins infirmiers de Saint-Brieuc auprès du personnel soignant. Nous avons

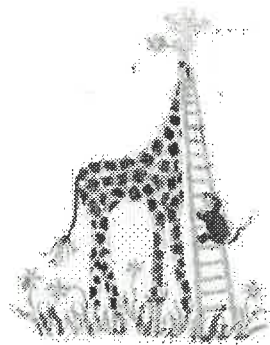
ainsi pu échanger sur les problèmes relationnels des déficients auditifs hospitalisés avec une promotion d'élèves infirmiers et un radiologue de l'hôpital

Tous ont souligné les problèmes résultants du fait que souvent les DSME cachent leur état. Professeurs et élèves ont déploré que les cours d'O.R.L. n'abordent la déficience auditive que par la presbycusie et ce de façon très succincte.

En conclusion une journée riche, mais qui, hélas, n'a attiré qu'une centaine de personnes! L'information a sans doute été diffusée trop tard. Néanmoins les journaux régionaux ont présenté deux articles sur cette journée.

Beaucoup de participants ont regretté le prix des ACA et leur remboursement dérisoire!

Annick ROZEC



Placez-vous en face de lui.

BRETAGNE SUD

Après avoir vainement sollicité la participation de la CPAM pour une opération prévention auprès des jeunes, l'association a reconduit, en Morbihan la formule « portes ouvertes ». Trois lieux étaient proposés : Vannes, Lorient et Locminé. Pour sa part la sec-

tion Finistère a organisé, à Quimper, une soirée d'information avec médecin ORL, médecin du travail, médecin scolaire, audioprothésiste, orthophoniste.

Une centaine de personnes est venue ; la question principale portait sur les appareils, mais aussi les acouphènes, l'otospongiose. Beaucoup étaient appareillés souvent sans grande satisfaction réelle. Parmi eux nombreux sont ceux qui ont découvert la boucle magnétique et la position «T» de leur appareil! En constatant que nous étions tous confrontés aux mêmes difficultés dans la vie quotidienne et que l'appareillage nous apportait un certain confort, quelques uns ont été incités à ressortir leurs prothèses du tiroir et d'autres ont eu envie d'essayer l'appareillage.

A Vannes le public est resté très attentif pendant les deux témoignages qui ont été les points forts de cette manifestation. Tout d'abord, le récit d'une dame opérée d'une otospongiose qui a récupéré toute son audition. Puis ce fut le tour de Mme C. qui a subi avec succès une implantation cochléaire à Rennes. Les réponses aux questions posées ont encouragé certaines personnes de l'assistance à envisager de consulter.

Tous ont pris la documentation proposée, lu les panneaux exposés et pris les adresses qui les intéressaient. **Parmi les questions évoquées par les participants on peut noter, entre autres, la très mauvaise prise en charge financière des appareils, ainsi que le**

manque de boucles magnétiques.

Il ressort de cette journée que la surdit  est encore un handicap difficile   assumer et que l'appareillage fait peur. Beaucoup pensaient entendre comme «avant» avec une proth se ! Nous avons donc essayé de «remettre les pendules   l'heure»   ce sujet, et surtout nous les avons incit s   ne pas rester isol s dans leur silence.

Jeanne GUIGO

ILE DE France : Audio Ile de France

«M'entends tu? Je te parle!»

Le 16 Mai, la Journée Nationale de l'Audition a investi le 10 me arrondissement de Paris. Les malentendants ont per u comme un symbole fort la pr sence de M. Tony Dreyfus, ancien Ministre, D put  Maire de l'Arrondissement. Celui-ci apr s l'inauguration des manifestations ponctuant cette journ e, a prononc  une allocution au cours de laquelle il a renouvel  sa promesse :

« - Des boucles magn tiques  quiperont bient t les locaux municipaux, ... ne serait-ce que pour couper court aux demandes incessantes du pr sident de l'association Audio Ile de France».

Dans la Salle des F tes de la Mairie, une tr s belle exposition d'artistes plasticiens, peintres et sculpteurs, sur le th me de «l'Oreille et la Vie», c toyait le Salon de la Sensibilisation   la Malaudition, avec des stands associatifs, techniques et g n raux.



Parlez à voix égale et naturelle

« - Je ne savais rien de vos problèmes. J'ignorais que vous étiez si nombreux. Je n'avais pas pris conscience que ceux qui s'expriment par le langage gestuel ne sont qu'une très faible minorité des malentendants ! » s'exclamait en fin de visite Patricia, venue de Caen avec toute sa promotion d'élèves infirmiers.

Dans l'après-midi, le professeur Patrice Tran Ba Huy après une séance «portes ouvertes» dans son service O.R.L. du Centre hospitalier Universitaire Lariboisière, est venu lancer un Forum-Débat dans la Salle des Fêtes. Une douzaine d'intervenants, médecin gériatre, psychologue clinicien, orthophoniste, audioprothésiste, enseignant d'un lycée d'intégration, responsable du pôle accessibilité de la RATP, ont débattu sur le thème **«Le quotidien du Malentendant»**. L'assistance était nombreuse, comprenant des malentendants et des sourds qui, faute d'une accessibilité adéquate, n'ont pas l'habitude de fréquenter les locaux municipaux. Mais ce jour là, une boucle magnétique (provisoire), une interprétation LSF et à une rétro

projection simultanée leur ont permis de suivre et d'intervenir au cours d'un débat passionné et chaleureux.

Le point d'orgue de cette journée a été apporté par les comédiens de la compagnie théâtrale Salto, au Théâtre de l'école internationale de mimodrame de Paris Marcel Marceau, mis à disposition. C'est par une «standing ovation» que la salle, bondée et enthousiaste, a salué leur spectacle, **«les couleurs du voyage»**.

« - Avoir mobilisé plus de 300 personnes sur la maudition nous encourage à renouveler cette initiative. Nous le ferons dans le 10ème, dans d'autres arrondissements et, pourquoi pas, à l'Hôtel de Ville de Paris...! » concluait le Dr Zylberberg, Président de l'Association AUDIO Ile de France organisatrice de cette journée.

Isabelle ORY

PARIS/ AIFIC

La soirée d'information sur l'implant cochléaire pour l'adulte organisée par l'AIFIC a réuni une cinquantaine de personnes. A l'issue de cette soirée une preneuse de notes a eu un commentaire incisif: **«L'association des implantés cochléaires n'utilise pas la langue de bois et ne cache pas la surdité sous l'enveloppe plus élégante de «malentendance», terme plus vague et ne figurant pas dans le dictionnaire.»**

La même honnêteté a régné durant les trois séquences de la réunion : les informations données par l'équipe

d'Avicenne, les témoignages des personnes implantées, les questions et les réponses.

Le professeur Frachet, avec l'aide de moulages anatomiques, d'appareils auditifs et d'instruments de contrôle a su donner toutes les explications nécessaires. Les orthophonistes et la psychologue de son équipe ont éloquentement souligné l'importance du long délai requis entre la prise de décision et l'intervention chirurgicale puis la rééducation. Tous les aspects ont été envisagés loyalement : médicaux, sociaux, psychologiques, économiques. Les témoignages ont été délivrés avec la même rigueur, sans minimiser les difficultés, mais aussi avec une chaleur communicative. Pour une non-initiée la convivialité qui unit les membres de l'association, leur entourage et l'équipe médicale explique un peu le miracle d'une implantation réussie.

Au cours de la soirée un état des lieux de l'implantation en France a été rappelé : après avoir été au départ de l'implant cochléaire, la France n'est actuellement qu'au 10ème rang en Europe. On implante 2 fois plus en Angleterre et en Allemagne.

L'équipe «implant» a souligné l'importance de la motivation du candidat à l'implant et de l'évaluation de ses attentes. Les personnes implantées ont insisté sur l'importance de la lecture labiale mais aussi du rôle de l'entourage pour une meilleure réussite de la réadaptation.

A la suite du mailing que nous avons adressé aux Servi

ces O.R.L. des hôpitaux Parisiens, nous avons reçu une réponse du Service O.R.L. de l'hôpital Lariboisière afin de nous rencontrer.

Françoise LANTUEJOUL

NORD

Dès le mardi 15 mai nous avons assuré une permanence dans les locaux de la caisse de Retraite AG2R de Lille avec un audioprothésiste s'occupant du dépistage auditif.

L'après midi, les adhérents de l'ADSMN étaient invités à assister à une répétition de l'Orchestre National de Lille. Le but était de montrer que le handicap de la malentendance ne doit pas nous couper des lieux culturels. Les malentendants doivent exploiter leurs restes auditifs, leur mémoire auditive de façon à rester intégrés. Nous avons pu constater qu'avec les prothèses numériques, les performances auditives sont améliorées. D'autre part, voir un orchestre jouer est un plus pour aborder la musique, la vision de l'orchestre étant un peu à la musique ce que la lecture labiale est à la parole.

Les musiciens ont répété, morceau par morceau, instrument par instrument, une œuvre de Henri DUTILLEUX, compositeur contemporain originaire de Douai. La décomposition des morceaux en répétition de mesures et par instrument a facilité l'audition de plusieurs personnes. Cela a permis de mieux distinguer les différents instruments, violons, violoncelles, trompettes, flûte, harpe ; ainsi Didier, sourd profond,

a entendu surtout les violons. *Voir tous les archets se soulever en même temps est un facteur important pour sentir, imaginer la musique.*

Les plus sensibles ont trouvé que l'orchestre jouait trop fort : c'était le brouhaha dans leurs oreilles, tandis que les plus sourds auraient aimé profiter davantage de toutes ces notes qu'ils ne saisissent plus. Les souvenirs de concerts du temps où ils entendaient bien sont remontés à la mémoire de quelques-uns... avec nostalgie. Un regret néanmoins : le Chef d'Orchestre qui nous tournait le dos et dont les propos se sont perdus...!

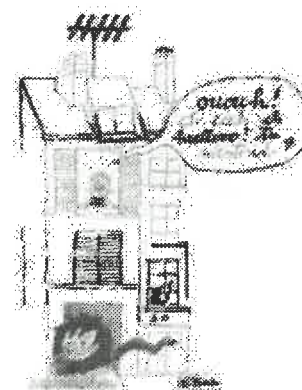
Deux articles dans la presse ont relaté cette après-midi exceptionnelle. Cette expérience aura peut-être une suite puisque l'Atelier Lyrique de Tourcoing est intéressé pour développer cette expérience (avec ouverture sur l'opéra...) : C'est inattendu, mais nous allons y réfléchir !

Le Mercredi 16 mai nous avons continué notre permanence à l'AG2R, ainsi qu'à la Mairie de Lille, toujours dans le cadre d'un dépistage gratuit. De nombreuses personnes sont venues pour ce dépistage réalisé par 3 médecins du travail de la mairie. L'association a informé quelques personnes et mis à la disposition du public ses coordonnées et de la documentation. Nous avons pu bénéficier de plusieurs interviews à la radio et de la participation de l'école de journalistes de Lille par l'intermédiaire de leurs étudiants. Les journalistes s'intéressaient presque

exclusivement à la situation chez les jeunes, plus médiatique que la presbycousie. Leurs autres questions concernaient essentiellement le mode de vie du malentendant, et les changements qui en résultent.

De nombreuses personnes, âgées en particulier, s'étaient déplacées pour le dépistage à la mairie, à la grande surprise des responsables «handicapés». *Il y a donc bien un besoin de ce côté là. Cela démontre certainement l'intérêt de nos associations. Peu de personnes cependant sont venues nous voir, à quelques exceptions près...*

Marie-Christine SUBTIL



Ne lui parlez pas depuis une autre pièce

MANCHE

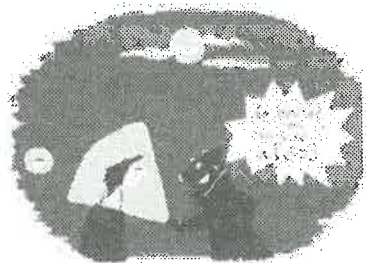
L'A.D.S.M. Manche participait pour la première fois à cette journée. Cette participation a pris la forme d'une exposition dans un centre d'animation à Coutances.

Les panneaux affichés traitaient différents thèmes : l'historique de l'association, l'état des lieux de la surdité en France, les divers types d'appareillages, le bruit professionnel et de loisir, les moyens

de communication, lecture labiale, langage parlé complété et langue des signes. Nous avons également exposé l'équipement de maison : sonnette d'entrée, téléphone, alarme incendie. L'association des parents d'enfants déficients auditifs participait également à cette exposition ainsi que France Télécom avec du matériel adapté aux malentendants. Nous avons invité les élus locaux, départementaux et nationaux. Nous avons eu la visite de l'attachée parlementaire du Député de Coutances qui a manifesté son attention en posant plusieurs questions.

La plupart de nos visiteurs étaient très intéressés. Les principales questions touchaient l'adaptation aux prothèses auditives avec surtout le problème de leur prise en charge par la Sécurité Sociale, les maladies de l'oreille et la difficulté à accepter et à faire accepter la surdité dans son entourage proche et familial. Quelques jeunes gens sont venus déjà très sensibilisés aux problèmes du bruit.

Nous avons eu des adhésions, ce qui est très important pour notre petite association. Cela nous a encouragé à entreprendre d'autres actions complémentaires dans les mois qui viennent.



Ne l'éblouissez pas

Anne Marie DESMOTTES

NORMANDIE

Les activités de l'ANDS se sont échelonnées sur plusieurs jours avec des permanences au Havre et à Rouen. Nous avons diffusé des affiches et des invitations préparées avec la collaboration de la CPAM.

Au Havre, France Télécom est venu présenter les nouveautés et les aides techniques pour malentendants. Les visiteurs ont été intéressés par les techniques de communication mais aussi par les buts et activités de notre association. Ils ont posé des questions sur les acouphènes, les différents types de prothèses. ***De nombreux échanges ont pu avoir lieu entre adhérents et visiteurs, ce qui est important pour la dédramatisation de la surdité quand certain(e)s expriment le désir impérieux que la prothèse ne se voit pas!*** Les contacts téléphoniques ont été suivis de rendez-vous à Rouen ou au Havre.

Le jeudi une journée porte ouverte a eu lieu au Centre de rééducation de l'ouïe et de la parole avec pour sujet principal la scolarisation de l'enfant sourd. Le vendredi, une conférence débat était proposée à l'Institut de Formation en soins Infirmiers, avec pour thème les surdités acquises, les aides auditives. Grâce à la retranscription par système RISP une cinquantaine de personnes ont pu suivre et participer au débat avec de nombreuses questions.

Josiane SPONEM

ANJOU

A notre demande un collectif angevin s'est créé pour préparer la J.N.A. 2001 avec la Ville d'Angers, le C.H.U. Angers, la Mutualité de l'Anjou (Audioprothésistes et l'Institut des Jeunes Sourds), la Direction Générale de l'Armement, la Médecine du Travail, 4 Audioprothésistes, le Service de Permanence Sociale des Sourds du Maine-et-Loire. Grâce à ce collectif un programme complet a pu être conçu : prévention-bruit, dépistages, expositions et conférences.

Des tests audiométriques ont été réalisés auprès des élèves de deux lycées. Ils ont été ensuite sensibilisés au bruit culturel et au bruit professionnel grâce à des mesures sonométriques effectuées dans les ateliers. Une quarantaine de dépistages auditifs ont été assurés par les infirmières de la Ville d'Angers, les résultats expliqués par un médecin O.R.L. dans un camion de la D.G.A.

Aux Salons Curnonsky se tenaient les expositions et les conférences. Les stands de SURDI 49 couvraient la moitié de l'exposition, qui a attiré et intéressé un certain nombre de personnes, d'autres semblaient gênées d'être là... n'assumant pas encore probablement leur handicap.

Plusieurs conférences ont eu lieu pour aborder les thèmes de la presbycusie, les acouphènes, les détériorations auditives liées aux loisirs bruyants, la déficience

auditive de l'enfant. Les intervenants ont fait l'effort de ne pas parler trop vite. La Ville d'Angers a pris en charge la Vélotypie assurée par la société RISP, les affiches, les tracts, l'utilisation des Salons Curnonsky, et mis à disposition son personnel.

Les Radios locales ont beaucoup parlé de la J.N.A. Angers, contrairement à la Presse écrite, et aux Télévisions. Nous avons subi toutefois la concurrence d'autres manifestations comme la Journée de la Prévention Routière avec 3000 visiteurs!

Le premier bilan est positif, mais nous espérons faire mieux en 2002! Nous déplorons encore le manque de participation des adhérents et des visiteurs dans une attitude encore très « consommateurs ».

Vincent JAUNAY

RHONE

Les 15 et 16 mai la compagnie AG2R avait organisé avec l'association JNA une permanence d'accueil pour les DSME, dans ses locaux. Deux audioprothésistes étaient présents pour tester gratuitement l'audition du public. L'association JNA nous avait par ailleurs demandé de venir répondre aux questions éventuelles des visiteurs sur la surdité. En fait nous avons passé deux jours sans recevoir grand monde dans un local à l'écart du mouvement. En effet, les gens peu touchés par la surdité semblent-il, désiraient surtout bénéficier de tests gratuits et non s'informer! L'après-midi

du 16 mai, par exemple, ils étaient une centaine à attendre leur tour chez le prothésiste!

Bref, pour l'ALDS c'est un bilan décevant cette année encore.

Parallèlement nous avons touché, du moins nous l'espérons, un public plus ciblé, en déposant avant la JNA, au service ORL d'un dispensaire du 3ème arrondissement de Lyon, une affiche de la JNA et des prospectus ALDS/BUCODES

Michèle BOURRU



Ne fumez ni ne mangez : laissez vos lèvres visibles

HERAULT

Cette journée du 16 mai a été organisée par les associations AMEDSH à 90% et COCHLEA à 10% dans la Salle municipale du centre ville équipée de boucle magnétique. Les textes étaient projetés et nous avions une prise de notes.

Nous avons pu présenter nos associations avant d'aborder le programme des conférences. Les intervenants étaient les chefs de service de l'INSERM et du Centre de Formation des audioprothésistes membres par ailleurs du comité scientifique de la JNA. Ils ont traité différents thèmes : La réhabilitation prothétique de l'audition (des Appareils

de Correction Auditive aux Implants cochléaires), Le traitement des acouphènes, Vers une nouvelle pharmacologie.

Deux personnes implantées sont venues témoigner. L'assistance d'une centaine de personnes s'est montrée très intéressée et satisfaite. De nombreuses questions ont pu être posées par écrit et reprises par un modérateur : Acouphènes (60%), Implants (30%), ACA(10%).

Nous avons tenu également une journée « Portes ouvertes » le matin au Centre d'Implantation Cochléaire de l'Institut ST PIERRE à Pallavas. Le Centre a exposé son organisation et son fonctionnement avec une démonstration et des contacts avec les orthophonistes et les enfants en cours de rééducation.

Dans notre élan, nous retournions le 17/05 après-midi au siège de l'AMEDSH, pour répondre aux demandes de renseignements d'une majorité de personnes (10/12) venues la veille aux conférences : appareillage, Implants Cochléaires et acouphènes.

Notre participation a été le résultat d'un bon travail d'équipe, dans une excellente ambiance.

Malgré les promesses d'interview et de reportage à Pallavas par FR3, nous n'avons obtenu qu'un résultat minimum dans les Médias... comme d'habitude!

Le président est très satisfait de ce qui a été fait à notre initiative locale, et très déçu mais non surpris, par le comportement des médias à notre égard qui entretient le climat de prévention à

l'égard de la Déficience Auditive considérée comme une maladie honteuse évoquée avec des pincettes. A quand notre révolution sex.....sensorielle?

Robert RAUFAST

BOUCHES DU RHONE

Les 15 et 16 mai à Marseille, dans les locaux de l'organisme de retraite AG2R place Castellane, l'association tenait un stand d'information auprès des personnes venues pour un bilan auditif gratuit. Une soixantaine de retraités a ainsi bénéficié de notre information.

Le 16 mai à Aix en Provence l'association était présente en deux endroits différents : à l'hôpital d'Aix où se déroulait des dépistages et place de la Rotonde aux côtés des stands du Zonta Club et de France Acouphènes. Nous avons décidé d'unir nos forces pour toucher davantage le public des jeunes. *Dans ce cadre le Dr Latil d'Albertas, ORL, interpellait les jeunes dans la rue avec un sonomètre et engageait le dialogue avec eux au sujet des risques de dégradation auditive dans les concerts et discothèque. Cette manifestation a été un grand succès.*

Le soir même l'association proposait une conférence débat à propos de la recherche médicale sur les surdités qui a rassemblé près de 70 personnes. Le Dr Casals, de L'INSERM Marseille a évoqué les recherches actuelles notamment sur la maladie de Ménière et les acouphènes, et répondu aux nombreuses

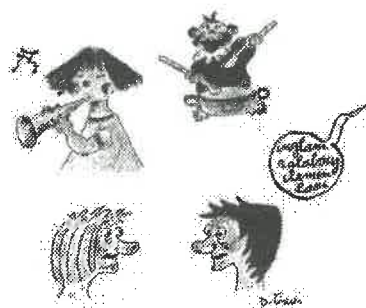
questions des participants. En fin de réunion les participants atteints d'otospongiose ont pu échanger leurs expériences et leurs questions.

Le samedi 19 mai l'association organisait un spectacle de danse au profit de la recherche médicale sur les surdités au Théâtre du Jeu de Paume, mis gracieusement à disposition par la ville. Le bénéfice, environ 10000F sera versé à la FRM (Fondation pour la Recherche Médicale).

Ce spectacle, intitulé «Danse pour Entendre», a mobilisé près de 200 personnes, ce qui est très encourageant. Le public a pu admirer les 3 chorégraphies de Sylvain Groud qui a accepté de danser bénévolement ainsi que ses danseuses. Une boucle magnétique et un surtitrage, réalisé par l'association elle-même, ont permis l'accessibilité de ce spectacle aux déficients auditifs.

Beaucoup d'émotion transmise par les gestes et les regards des danseurs au public. *La dernière chorégraphie sur le travail du deuil, après la mort du père, pouvait se transposer sur le travail de deuil que doit opérer la personne qui perd son audition.*

Jacques SCHLOSSER



Réduisez les bruits de fond

VAUCLUSE

Comme les deux années précédentes, l'association était présente au Centre Hospitalier d'Avignon pour informer et conseiller les personnes venues tester leur audition. Une conférence était prévue le soir même afin d'éviter une salle vide comme l'année précédente. Ce fut un demi succès (échec?) avec 15 participants hors association!! Si le public s'est déplacé volontiers pour bénéficier gratuitement du dépistage, il a néanmoins montré peu d'intérêt pour l'association, à part quelques questions précises. En effet, la plupart des personnes n'avaient subi qu'une perte faible ou moyenne de l'audition. Elles ne se sentaient donc pas concernées par la malentendance, même si certaines envisageaient sur nos conseils d'essayer un appareillage.

C'est donc surtout un aspect prévention/surveillance qui a joué, avec certainement un début de banalisation de la déficience auditive. Donc pas d'adhésions, comme nous l'avait fait espérer le bilan JNA 2000, hélas.

Quant aux médias nous n'avons eu droit qu'au strict minimum informatif : ils ont déjà donné et réclament du sensationnel... Pour nous c'est un constat qui renforce nos impressions quant à la situation des DSME dans la société vaucloisienne... mais aussi peut-être dans la société en général!

Mp PELLOUX

MAYENNE

Nous avons préparé cette manifestation longtemps à l'avance en programmant une exposition dans le hall de l'hôpital de Laval. Nous avons élaboré nos propres textes à partir des documents du BUCODES et de la JNA, conseillés par le chef de service ORL, un audioprothésiste et une orthophoniste. La mairie de Laval nous a aidés avec la plastification de l'affiche «les 10 commandements du BUCODES», des agrandissements et plastifications de différents panneaux ainsi que l'impression de notre affiche et de nos plaquettes. Cette exposition a pu rester en place une semaine à l'hôpital et être visible de nombreuses personnes, dont le personnel hospitalier très intéressé. Nous avons également tenu une journée portes ouvertes à notre local. Nous avons eu une interview dans la presse écrite relayée par une radio locale.

Nous regrettons de ne pas avoir eu un impact important malgré nos efforts et le travail fourni. Nous déplorons également le fait que personne n'ait posé de questions sur les activités de l'association.

Magdeleine PERRENOU

AUBE

La J.N.A, quatrième édition à Troyes, a donné lieu à une exposition à l'Hôtel de Ville avec cette année le soutien conséquent de la Municipalité : grande salle,

organisation de la conférence de presse. Soutien en rapport, il est vrai, avec les activités régulières que nous développons depuis quelques années. France Télécom a apporté son soutien financier (affiches) et animé la partie communication à distance avec téléphone, fax, minitel et Internet.

L'AMDSA avait fait appel à d'autres associations impliquées dans l'action en faveur de la déficience auditive, pour jeter des ponts les unes vers les autres. Avaient un stand: l'URAPEDA, l'Association des Sourds, «En Action Handicapé» ainsi que le Centre Sanitaire et Social de Chanteloup, école d'accueil pour des élèves tout handicap (école, collègue...) et connaissant bien les techniques d'enseignement pour les DS ME.

Les audioprothésistes, invités par lettre, n'ont pas répondu en masse. Un seul, le C.C.A de Troyes est venu nous offrir une participation. Un autre a tenu un stand et fait une intervention face au public l'après-midi sur l'appareillage et ses problèmes en France. Une autre intervention, prévue le matin à l'adresse des jeunes sur les dangers du bruit n'avait pu avoir lieu faute de public: le mercredi matin collèges et lycées sont ouverts. *Cependant, nous avons pu aider à la mise en place d'un projet éducatif dans un collège sur le thème du bruit par l'intermédiaire d'une infirmière et d'un médecin scolaire, très attentifs.*

C'est de loin la journée la plus importante à Troyes (hormis le Congrès National)

même si le public ne se presse pas comme on le souhaiterait dans ces journées qui demandent un gros investissement personnel. Mobilisation incomplète donc sensibilisation insuffisante.

Une conférence de presse avant, un autre article le lendemain, une interview dans une radio locale ont enfin ponctué cette journée. *Nous n'avons pas enregistré d'adhésions nouvelles pour l'instant.*

Jean Marie TACHE

FRATERNITE CATHOLIQUE DES SOURDS

Les groupes ont participé à cette journée sous diverses formes.

Journées portes ouvertes et expositions à Paris, à la mairie de Lille, à la Rochelle à la Maison de la Santé, au Havre avec une conférence débat pour clôturer la journée, à St Brieuc. Le groupe de Dijon a fait distribuer des tracts et livrets aux maisons de retraite, dans les écoles et foyers de jeunes travailleurs. FR3 a filmé le groupe de La Rochelle et Radio Notre Dame a recueilli des témoignages et consacré une heure d'écoute avec la participation de membres parisiens de la FCS. Depuis sa création cette journée commence à être mieux perçue, toutefois les professionnels semblent remporter plus de succès avec les dépistages que les associations.

Brigitte DUMAS

L'association pour l'accès au Droit des majeurs vulnérables

Liberté- Egalité -Fraternité

«Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits....»

Qu'en est-il réellement? Comment accéder pleinement au Droit lorsqu'on est handicapé?

Le Barreau de Paris a pris conscience depuis de nombreuses années de l'importance de cet accès au Droit, en particulier pour une population aussi importante que peu connue dénommée du terme général: «le majeur vulnérable».

D'après les notes de Florence FRESNEL
docteur en droit; avocat au barreau de Paris



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Les Constats

Chaque civilisation s'est interrogée sur la place à accorder à ces «majeurs vulnérables»: vieillards, infirmes, handicapés, malades mentaux...

La Grèce avait pour les malades mentaux une position théologique aux vertus curatrices originales. Une fois par an, elle les enfermait dans un amphithéâtre grouillant de serpents. Le serpent était dédié à Esculape, dieu de la médecine. Le choc était vio-

lent; ceux qui en réchappaient étaient considérés comme porteurs de l'oracle et en conséquence devenaient sacrés. La société les protégeait et acceptait leurs comportements aussi originaux fussent-ils, car inspirés par les dieux de l'Olympe.

La Révolution Française s'interrogea sur le statut juridique à leur donner à partir du premier principe: Liberté. Elle instaura donc un système juridique où les aliénés (ceux qui étaient enfermés) perdaient leur capacité juri-

dique et devenaient «interdits». Cette interdiction avait pour objectif de les protéger contre eux-mêmes. La perte de leurs droits permettait au groupe familial de retrouver, au décès de l'aliéné interdit, son patrimoine intact, car non dilapidé.

Le Code Civil soucieux néanmoins de préserver la liberté fondamentale de tout individu, institua donc pour cette procédure d'interdiction, un procès contradictoire en bonne et due forme. La famille représentée par son avocat intentait un procès à l'aliéné, représenté par son propre avocat. La procédure était longue et coûteuse, le jugement rendu était placardé afin qu'il fut connu de tous. Cette «publicité» tapageuse était vécue comme infamante par les familles qui hésitaient donc beaucoup à l'employer.

Pouvaient être frappés d'incapacité juridique, non seulement les aliénés ainsi que les faibles d'esprit mais encore les sourds-muets et les aveugles (n'ayant pas reçu une formation leur permettant d'exprimer clairement leur volonté) les alcooliques et les toxicomanes invétérés, tous ceux qui en raison de quelque déficience ou même d'un âge avancé étaient incapables de s'occuper convenablement de leurs affaires.

La Loi du 3 janvier 1968 modifia complètement la donne. Il n'est plus question d'être «interdit» mais «majeur protégé»; il n'est pas nécessaire d'être aliéné, ni

même hospitalisé, pour bénéficier de cette mesure de protection. La procédure reste confidentielle.

Ces quelques éléments : simplicité, gratuité, confidentialité, ont fait exploser la procédure et le nombre de personnes en bénéficiant. L'allongement de la vie, les techniques médicales, la crise sociétale et économique qui distend le tissu familial, sont autant de facteurs favorissants.

Le problème est donc bien un problème de société au sens noble du terme, c'est à dire

«Cela signifie qu'aujourd'hui environ 300 000 personnes se voient amputées d'une partie de leurs droits sans avoir pu s'exprimer devant les magistrats.»

un problème politique (polis: organisation de la cité).

Les études faites par les rapports de la Chancellerie font apparaître que 47 % des personnes protégées, bénéficient de cette mesure sans avoir été auditionnées au préalable. Cela signifie qu'aujourd'hui environ 300 000 personnes se voient amputées d'une partie de leurs droits sans avoir pu s'exprimer devant les magistrats.

Au pays des Droits de l'Homme, l'affaire fait actuellement grand bruit : Bruxelles

s'en est émue en préconisant «la Recommandation du Conseil d'Europe» qui s'applique à tous les Etats Membres dont la France.

Contenu des mesures de protection définitives par la Loi du 3 janvier 1968

La Cour de Cassation a jugé que les mesures de protection ont pour objet de pourvoir à la protection de la personne et de ses biens.

La tutelle est une mesure de représentation du majeur protégé et de gestion de ses affaires par le tuteur. Il s'agit de protéger la personne qui, en raison d'une altération de ses facultés mentales ou corporelles (si cette altération empêche l'expression de sa volonté) est dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts et a besoin d'être représentée dans tous les actes de la vie civile; Elle implique, pour les actes plus graves, une autorisation du juge. Elle entraîne notamment la perte du droit de vote. Le tuteur est désigné librement par le conseil de famille (ce qui est très rare en pratique). Le cas échéant le juge des tutelles désigne soit un administrateur légal sous contrôle judiciaire, soit un gérant de tutelle qui peut être un préposé d'établissement ou un administrateur spécial (personne physique ou morale habilitée), soit un tuteur d'Etat (association tutélaire le plus souvent).

La curatelle est une mesure

d'assistance et de contrôle. La personne, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin d'être conseillée ou contrôlée dans les actes de la vie civile. La Curatelle est applicable au prodigue, à l'intempérant, à l'oisif qui s'exposent à tomber dans le besoin ou compromettent l'exécution de leurs obligations familiales. Les actes de gestion courante sont effectués par la personne elle-même, le curateur n'intervient que pour des actes plus graves, dits actes de disposition. Cependant dans le cas très fréquent de curatelle renforcée, le curateur a le pouvoir de percevoir les revenus du majeur protégé et de les affecter à ses besoins. Le curateur est désigné librement par le Juge des Tutelles. Si la curatelle est vacante, elle est déferée à l'Etat et sa gestion est confiée à une association tutélaire pour le compte de l'Etat.

La sauvegarde de justice est une mesure médicale ou judiciaire, il s'agit d'une protection provisoire. La personne n'a besoin que de protection, généralement contre elle-même. Elle n'entraîne pas d'incapacité sauf mandat spécial et elle facilite l'annulation des actes.

Procédure :

La décision est prise par le Juge des Tutelles. La procédure comprend obligatoirement : l'audition de la personne et de ses proches, l'avis du médecin traitant, un certificat médical établi par un médecin spécialisé habilité et l'avis du Ministère public (le

Procureur de la République). Le jugement peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal de Grande Instance, il est toujours modifiable et ses effets ne sont pas limités dans le temps.

Création de l'association pour l'accès au droit des majeurs vulnérables, ses objectifs

Le Barreau de Paris a depuis quatre ans lancé une réflexion sur ce sujet et mis en place un certain nombre d'actions.

- La sous commission ouverte du droit des majeurs vulnérables.

Créée en 1997, cette sous commission est ouverte à tous et gratuite. Elle informe tous les professionnels (juridique, médical, associatif...) sur ce sujet.

- Les Colloques

L'Ordre a initié deux colloques sur le thème «les nouveaux droits des majeurs vulnérables» afin de faire connaître ces droits. La qualité des intervenants, le contenu des réflexions engagées, l'importance des groupes associatifs et professionnels représentés en ont fait un lieu de réflexion de notoriété européenne.

- L'Association pour l'accès au droit des majeurs vulnérables

Pour aboutir à la réalisation d'objectifs au service de l'homme, toute réflexion d'importance nécessite un

partenariat avec d'autres professionnels concernés. Le Barreau de Paris s'est donc rapproché des magistrats du Tribunal de Grande Instance de Paris, de l'Ordre National des Médecins et quelques grandes associations représentatives (association handicap et droit, association nationale des assistances sociales...) pour constituer une association.

Cette association a pour objet notamment :

- Rassembler les personnes physiques et morales préoccupées par la situation des majeurs vulnérables et en particulier les conséquences juridiques qui en découlent.
- Faire toutes propositions sur les moyens d'améliorer leur situation dans le domaine juridique.
- Proposer une formation adaptée aux avocats souhaitant intervenir auprès des majeurs vulnérables.
- Proposer aux magistrats une liste d'avocats ayant suivi une formation spécifique.

Les activités et les projets de l'association

L'association a pour but de former les avocats à défendre tous les droits des majeurs vulnérables ; pour cela elle s'appuie sur l'information mensuellement dispensée par la sous commission. Elle prévoit d'organiser une formation spécifique, avec une première promotion d'une trentaine de personnes. Elle a constitué

une liste d'avocats spécifiquement formés, et un réseau de différents professionnels pour venir au service des majeurs vulnérables dans toute la France, ainsi que leurs familles et autres professionnels.

L'avocat plus qu'ailleurs doit être présent auprès des majeurs vulnérables, or il est absent dans 99 % des cas de procédures de curatelle et de tutelle!

L'association a été auditionnée à deux reprises par le Ministère de la justice dans le cadre d'un avant projet de réforme de la Loi de 1968. D'autre part elle ambitionne de créer un numéro vert pour toute la France, auquel auraient accès non seulement les professionnels mais aussi les majeurs vulnérables.

Les Déficiants Auditifs et la justice

Les déficients auditifs pour leur part se trouvent confrontés devant la justice à un problème spécifique. En effet, la justice (au sens large) est représentée par des hommes et des femmes (avocats, magistrats, greffiers, experts médicaux, policiers, etc.) qui peuvent ne pas appréhender la surdité de leur interlocuteur, par ignorance et ceci de bonne foi.

Le sourd/malentendant qui n'entend pas les questions posées, croyant candidement qu'on respectera son handicap, demande qu'on lui répète les questions. L'inter-

locuteur soucieux de sa fonction, comprend cette requête trop souvent comme une atteinte à sa dignité, la neutralité qui l'habitait se modifie, au point de porter un jugement. Il voit dans le sourd, non pas un sourd mais un irrespectueux ou une forte tête. Ce jugement hâtif et erroné peut avoir de lourdes conséquences, comme une incrimination avec injure à magistrat.

Récemment le droit pénal a pris conscience de ces difficultés en modifiant l'article

«Ceux qui viennent au monde pour ne rien troubler ne méritent ni égard ni patience»

René Char

63-1 du code Pénal avec l'alinéa suivant : *«Si la personne mise en examen est atteinte de surdité, le juge d'instruction nomme d'office pour l'assister lors de l'information un interprète en langues des signes ou toute personne qualifiée maîtrisant un langage ou une méthode permettant de communiquer avec les sourds. Celui-ci, s'il n'est pas assermenté, prête serment d'apporter son concours à la justice en son honneur et conscience. Il peut être également recouru à tout dispositif technique permettant de communiquer avec la personne mise en examen. Si la personne mise en examen*

sait lire et écrire, le juge d'instruction peut communiquer avec elle par écrit.»

Mais cette solution ne trouve pas encore d'application dans les autres branches du droit, tout aussi importantes pour la vie quotidienne ; par exemple: en droit privé lors de divorce, en droit social pour une procédure de licenciement abusif, en droit administratif pour une action en responsabilité, etc.

Ainsi une décision de la cour de Justice européenne des Droits de l'Homme a condamné la France pour ne pas avoir permis à une personne de se défendre par faute de moyens. Celle-ci, n'ayant pas compris ce que l'officier de police judiciaire lui avait notifié, n'avait pas pris d'avocat et s'est donc retrouvée condamnée par le Tribunal. C'est à la lecture du jugement qu'elle comprit son erreur et porta l'affaire devant la Cour de Justice Européenne des Droits de l'Homme.

Il est donc nécessaire de modifier les lois en conséquence : *«Ceux qui viennent au monde pour ne rien troubler ne méritent ni égard ni patience»*

René Char.

Obtenir une carte d'invalidité avec une surdité

Chacun en a fait ou en fait l'expérience : quand une surdité s'installe on se pose de nombreuses questions. Et les réponses ne sont pas toujours faciles à obtenir ! Combien de sourds sévères ou profonds sont passés, ou passent encore, à côté de leurs droits ! D'autres, mieux renseignés... ou plus combattifs, ne comprennent pas certains refus de l'administration, particulièrement en matière d'attribution d'une carte d'invalidité. Dans le cas d'une surdité les règles sont claires.

Par Jeanne GUIGO

Chacun le sait, c'est la COTOREP, Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel, qui statue sur le taux d'invalidité et l'attribution d'une carte d'invalidité. Une carte qu'il ne faut pas confondre avec le statut de travailleur handicapé, ni d'ailleurs avec la pension d'invalidité attribuée par la Caisse d'Assurance maladie dont on dépend. Rappelons qu'il existe une COTOREP par département.

Les démarches

Il faut tout d'abord remplir un dossier spécial composé de 2 parties :

- un questionnaire médical à remplir par le médecin traitant ou par un spécialiste, auquel on prendra soin de joindre un audiogramme tonal,
- une partie à remplir par le demandeur composée de 3 volets : les volets 2 et 3 sont relatifs à l'identité de la personne et à des renseignements personnels, le premier volet étant consacré à l'objet de la demande.

Ce dossier peut être retiré :
· au siège de la COTOREP

de son département,

- à la médecine du travail,
- au CCAS de sa commune ou à la mairie pour les petites communes,
- auprès d'organismes qui s'occupent des handicapés comme les CCAS, le service social de la CPAM...

Une fois rempli, il faut adresser le dossier à la COTOREP soit directement, soit par l'intermédiaire de l'organisme qui a fourni les imprimés. Puis il faut patienter car le traitement des dossiers est long : jusqu'à 6 mois. Dans cette période le demandeur peut être convoqué devant un médecin pour un complément au dossier médical. Il ne faut pas s'en étonner.

Comment calcule-t-on le taux d'invalidité ?

La commission qui étudie les dossiers s'appuie sur le décret n° 93-1216, daté du 4/11/93, paru au Journal Officiel du 6/11/93. Ce décret définit les pourcentages d'invalidité handicap par handicap.

Pour la surdit , on calcule d'abord la moyenne des pertes auditives a riennes sans appareil, c'est important, sur les fr quences 500, 1 000, 2 000 et 4 000 hertz, puis on se reporte au tableau du d cret cit  ci-dessus. On y lit directement le taux d'invalidit .

La carte d'invalidit  (carte orange) n'est accord e que si le taux d'invalidit  est  gal ou sup rieur   80 %. Le tableau montre que **pour la surdit  seule on atteint ce taux de 80 % dans les seuls cas o  la perte auditive est d'au moins 80 dB sur chacune des deux oreilles.**

Bien s r les m decins charg s de statuer ont une certaine marge d'appr ciation en fonction de l' tat de sant  de la personne. En particulier **si elle souffre d'acouph nes ou de vertiges, il faut demander de l'indiquer sur le dossier m dical.** Pour chacun de ces troubles le taux d'invalidit  peut  tre augment  de 2%   5%.

Le taux d'invalidit  est  galement augment  si la personne a une difficult 

d' locution. Enfin, si elle souffre d'un autre handicap, on calcule le taux d'invalidit  qui lui correspond puis on applique une r gle, dite de Balthazar, pour obtenir le taux d'invalidit  global.

Toute d cision qui semble injuste peut  tre **contest e** : les modalit s sont donn es avec la notification de la d cision. Mais en pratique ce n'est pas facile !

En terme de droits, y a-t-il une diff rence entre un taux de 80 % et un taux de 100 % ?

Il n'y a aucune diff rence : les avantages sont exactement les m mes que le taux d'invalidit  soit de 80 %, 90 % ou 100 %. En fait, en mati re de carte d'invalidit , on distingue trois cat gories : invalidit  inf rieure ou  gal   49 %, invalidit  allant de 50 %   79 %, invalidit   gale ou sup rieure   80 %.

Bien des personnes sourdes qui renouvellent leur carte d'invalidit  voient le taux passer de 100 %   80 %. Il ne faut pas s'en inqui ter : les droits restent les m mes.

Quels sont les droits attach s   la carte d'invalidit  ?

Droit   l'Allocation Adulte Handicap  (AAH). Mais cette allocation, vers e par la CAF, n'est effectivement vers e que

sur crit res financiers.

En mati re d'imp t :

- octroi d'une demie part suppl mentaire pour le calcul de l'imp t sur le revenu,

- exon ration totale ou partielle de la taxe d'habitation et de la taxe fonci re pour ceux qui ont de petits revenus.

- exon ration de la redevance t l vision sous plusieurs conditions : ne pas  tre imposable sur les revenus, vivre seul ou avec des personnes qui ne sont pas imposables sur le revenu, avoir des revenus qui ne d passent un plafond inscrit dans la loi de Finances.

On peut obtenir des r ductions dans certains lieux culturels.

La SNCF accorde le demi tarif   la personne qui accompagne le titulaire de la carte d'invalidit  mais celle-ci paie plein tarif.

La seule carte d'invalidit  **ne donne pas droit** aux places de stationnement r serv es. Il faut en plus le macaron de stationnement qui n'est accord  qu'aux personnes ayant de grandes difficult s pour se d placer.

Y a-t-il des avantages attach s aux taux compris entre 50 et 79 % ?

Avec la surdit  seule, ces taux ne sont atteints que si la surdit  sur chaque oreille est

d'au moins 50 décibels. Deux types d'avantages peuvent être octroyés, mais chacun comprendra qu'ils ne concernent pas la seule surdité.

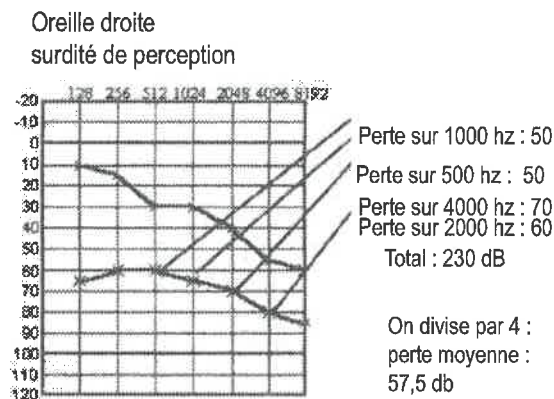
Si la personne est reconnue inapte au travail on peut lui accorder le bénéfice de l'AAH. Elle lui sera effectivement versée sous conditions de ressources.

Si son état le nécessite, la personne pourra obtenir une carte (verte) avec la mention «station debout pénible».

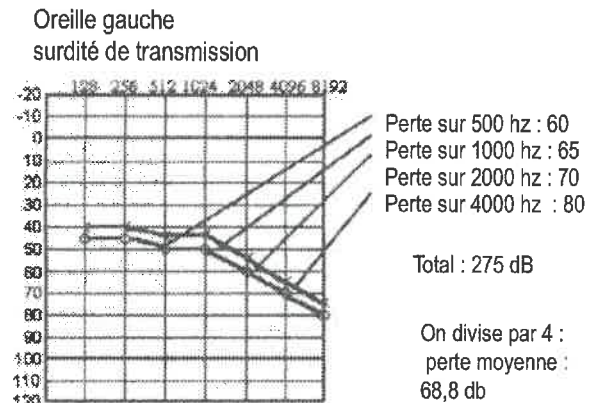
Pour bénéficier de l'un de ces avantages il faut en faire

Un exemple de calcul du taux d'invalidité à partir de l'audiométrie tonale

Courbes avec < ou > : courbes osseuses



Courbes avec : ou X : courbes aériennes



On se reporte au tableau suivant extrait du décret n°93-1216

Oreille droite

Perte auditive Gauche	20 à 39 db	40 à 49 db	50 à 59 db	60 à 69 db	70 à 79 db	80 db et +
< 20 db	0 %	5 %	10 %	15 %	20 %	20 %
20 à 39 dB	5 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %
40 à 49dB	10 %	15 %	25 %	30 %	35 %	40 %
50 à 59 dB	15 %	25 %	35 %	40 %	50 %	55 %
60 à 69 dB	20 %	30 %	40 %	50 %	60 %	70 %
70 à 79 dB	25 %	35 %	50 %	60 %	70 %	75 %
80 dB et +	30 %	40 %	55 %	70 %	75 %	80 %

Dans notre exemple la perte sur l'oreille droite, de 57,5 dB est comprise entre 50 et 59 dB (ligne grisée verticale). La perte sur l'oreille gauche est de 68,8 dB. Elle est comprise entre 60 et 69 dB (ligne grisée horizontale). Le croisement des deux parties donne

le taux d'invalidité : 40 %.

Si, en plus de la surdité, la personne souffre d'acouphènes et de vertiges, son taux d'invalidité peut être augmenté.

	Taux dû à la surdité	Acouphènes	Vertiges	Total
Taux minimum	40 %	2 %	2 %	44 %
Taux maximum	40 %	5 %	5 %	50 %

Donc le taux d'invalidité est d'au moins 44 % et au maximum de 50 %.

Malentendants, Devenus Sourds ne restez pas seuls,

AFCDS- association Franc-Comtoise des Devenus Sourds

30 rue de Cambrai
90150 PHAFFANS
Tel /Fax : 03.84.29.86.93

Association des Deve- nus Sourds de la Manche

31.rue Charles de Gaulle
50660 QUETREVILLE
Tel/ Fax : 02.33.47.57.81

A.C.M.E Surdi 84

962, les jardins, av. Pasteur
84 270 VEDENE
Tel/Fax : 04.90.23.37.66
maripaule.pelloux@freesbee.fr

Association des Deve- nus Sourds et Malen- tendants de la Mayenne

32. rue du bourg Hersent
53000 LAVAL
Tel/Fax: 02.43.69.21.00

Association des Malentendants et Deve- nus Sourds de l'Aube

Maison de quartier des Marrots
23. rue Trouvassot 10 000
TROYES
Bal: Tajean

AMDSS- Association des malentendants et Devenus Sourds de la Sarthe

Maison des Associations
4.rue d'Arcole.
72000 LE MANS
Tel/Fax: 02.43.28.44.12

Association des Malentendants et Devenus Sourds d'Alsace

63a rue d'Ilzsch
68100 MULHOUSE

ALDS

Association Lyonnaise des Devenus Sourds

25 rue de Volney
69008 LYON

AFIAC-Association Fran- çaise des Implantés Audi- tifs Cochléaires

Chemin Suzac
65 500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05.62.96.71.07
Fax: 05.62.96.83.16

AIFIC-Association d'Ile de France des Implan- tés Cochléaires

11bis, rue du poirier de Paris
77 280 OTHIS.
Tel: 01.60.03.48.13
Bal: AIFIC

Association des Deve- nus Sourds et Malen- tendants du Nord

46. rue de la Centenaire
59 170 CROIX
Jean-Michel.legrand2@wanadoo.fr

AUDIO Ile de France

5.bld de Strasbourg
75010 PARIS
Tel : 01 40 22 02 30
AudioAsso@aol.com

ANDS- Association des Devenus Sourds

6. rue G . Le Conquérant
76 6600 LE HAVRE
Tel: 02.35.54.12.90
Fax : 02.32.73.35.61

Oreille et Vie

11P. Maison des Associations
12.rue Colbert
56 100 LORIENT
Tel/Fax : 02.97.37.57.98(Lorient)
02.97.63.77.71 (Vannes)
oreille et vie@wanadoo.fr

L'Espoir Lorrain des Devenus Sourds

39.41 rue de l'Armée Patton
54 000 NANCY
Tel /Fax : 03.83.28.26.96
Bal : Bruyer

AMEDSH Surdi 34

46, cours Gambetta
34 000 MONTPELLIER
Tél : 04 67 42 50 14
Fax : 04.67.47.08.82
Surdi34@free.fr

AAMDS-Surdi 49

58.bld Arnauld
49 100 ANGERS
Fax : 02.41.48.91.64
Bal : AAMDS

F.C.S-Fraternité Catho- lique des Sourds

Musée Social. BP2.
5 rue Las Cases
75 010 PARIS
Tel/Fax : 03.21.51.54.09
<http://fcs.malentendant.free.fr>

ARDDS- Association Réadapta- tion et Défense des Devenus Sourds

B.P 285
75962 PARIS Cedex 20
Tel : 01.30.41.55.17
Fax :01.30.41.55.37
ardds@hotmail.com

A.D.S.M.E

Côtes d'Armor
6bis, rue du maréchal Foch
2200 SAINT BRIEUC
Fax : 02.96.63.93.98
Bal : jupath

contactez nous !

Abonnement à Resonances

Abonnement à la revue du Bucodes
4 numéros par an : 40 fr. (6, 50 €)

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Abonnement à renvoyer au Bucodes, 39 rue St Sébastien 75 011 PARIS
Chèque libellé à l'ordre du Bucodes